

FRANCE – Des essais mal nettoyés

Par Christophe NOISETTE

Publié le 03/10/2005

Quatre “faucheurs volontaires” et les Amis de la Terre ont porté plainte, le 3 octobre 2005, pour “mise en danger de la vie et du bien d’autrui” et pour “le non-respect du principe de précaution et du cahier des charges des expérimentations OGM en plein champ”, contre Pioneer, propriétaire d’une parcelle de maïs GM à Menville [1]. Les faucheurs volontaires, constat d’huissier à l’appui, reprochent à Pioneer de ne pas avoir entièrement nettoyé la parcelle. “Outre la présence sur place de débris et d’épis, nous avons été étonnés par la multitude de grains qui seront propices à la contamination d’autres parcelles par les oiseaux ou les mulots”, a déclaré le conseiller municipal de Toulouse, François Simon. La plainte s’adresse aussi à l’État français qui aurait dû faire vérifier l’application des règlements. Pioneer a déclaré que tous ses essais étaient “menés en conformité avec la législation en vigueur” [2].

[1] <http://www.lesverts32.org/article.p...> et <http://www.lesverts32.org/article.p...>

[2] Le Monde, 5 octobre 2005